

**PAR SDÉ**

Laval, le 2 décembre 2020

**Me Véronique Dubois**  
**Secrétaire de la Régie de l'Énergie**

Tour de la bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Steve Cadrin**  
Ligne directe : 514 392-5725  
scadrin@dhcavocats.ca

**Objet:** Demande d'approbation des modifications au Code de conduite du Transporteur  
**Observations de l'AHQ-ARQ (Code de conduite)**  
Dossier R-4049-2018  
**N/D:** 4503-38

---

Chère consœur,

Dans sa décision D-2020-155 rendue le 20 novembre 2020 (A-0041), la Régie demandait à Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le "Transporteur"), de déposer ses observations le 27 novembre 2020 sur le sujet de l'incorporation de l'article 4.10.1 au Code de conduite. Elle demandait aussi aux intervenants de déposer leurs observations pour le 2 décembre 2020.

L'AHQ-ARQ a pris connaissance des observations déposées par le Transporteur le 27 novembre 2020 (B-0085) et elle constate que ce dernier n'a pas apporté d'élément nouveau qui amènerait l'AHQ-ARQ à modifier sa position sur ce sujet, tel que déjà présentée à la section 2, aux pages 7 à 9 de son mémoire (C-AHQ-ARQ-0023).

Ainsi, l'AHQ-ARQ demeure en accord avec le libellé et l'inclusion de ce nouvel article 4.10.1 au Code de conduite.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**DHC Avocats**



**Steve Cadrin, avocat**

SC/fn

# 731289

**Montréal**

800, rue du Square-Victoria  
bureau 4500  
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

**Laval**

2955, rue Jules-Brillant  
bureau 301  
Laval QC H7P 6B2

Téléphone : 514 331-5010  
Télécopieur : 514 331-0514  
[www.dhcavocats.ca](http://www.dhcavocats.ca)